AB INTERIM
Société à responsabilité limitée au capital de 23 000 €
6 rue Toulouse Lautrec 75017 PARIS
642 009 583 RCS PARIS

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 21 MAI 2026

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition de la gérance, décide d'affecter en intégralité le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à la somme de 715 694,54 € au poste « Autres réserves ».

Par ailleurs, afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale rappelle qu'il a été procédé, au titre des trois précédents exercices, aux distributions de dividendes suivantes :

Au titre de l'Exercice	REVENUS ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION RESULTANT DE L'ARTICLE 158, 3-2° du CGI		REVENUS NON ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION RESULTANT DE L'ARTICLE 158, 3-2 du CGI
	DIVIDENDES	**AUTRES REVENUS**	
2022	499 950 € Soit 333,3 € par action	-	-
2023	1 999 950 € Soit 1 333,3 € par action	-	-
2024	799 950 € Soit 533,3 € par action	-	-

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La Présidente de séance

Nathalie JAOUI

AB INTERIM
Société à responsabilité limitée au capital de 23 000 €
6 rue Toulouse Lautrec 75017 PARIS
642 009 583 RCS PARIS

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT PROPOSEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 MAI 2026

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition de la gérance, décide d'affecter en intégralité le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à la somme de 715 694,54 € au poste « Autres réserves ».

Par ailleurs, afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale rappelle qu'il a été procédé, au titre des trois précédents exercices, aux distributions de dividendes suivantes :

Au titre de l'Exercice	REVENUS ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION RESULTANT DE L'ARTICLE 158, 3-2° du CGI		REVENUS NON ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION RESULTANT DE L'ARTICLE 158, 3-2 du CGI
	DIVIDENDES	**AUTRES REVENUS**	
2022	499 950 € Soit 333,3 € par action	-	-
2023	1 999 950 € Soit 1 333,3 € par action	-	-
2024	799 950 € Soit 533,3 € par action	-	-

La Présidente de séance

Nathalie JAOUI

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2025

A . Bilan

ACTIF (en milliers d'Euros)	Notes	Exercice N			Exercice N-1
		Brut	Amort. et dépréciations	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)		0	0	0	0
Frais d'établissement (II)		0	0	0	0
Immobilisations incorporelles		0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	3.1	7	7	0	0
Immobilisations financières (1)		0	0	0	0
Total Actif Immobilisé (III)		**7**	**7**	**0**	**0**
Créances (2) :		0	0	0	0
Clients et comptes rattachés	3.3	2 536	17	2 519	2 707
Autres créances	3.4	6 796	0	6 796	13 955
Charges constatées d'avance		0	0	0	0
Disponibilités		10 006	0	10 006	0
Total Créances (IV)		**19 338**	**17**	**19 321**	**16 662**
Frais d'émission d'emprunt (V)		0		0	0
Prime de remboursement des emprunts (VI)		0		0	0
Ecarts de conversion et différences d'évaluation-Actif (VII)		0		0	0
Total Général de l'Actif (I+II+II+IV+V+VI+VII)		**19 345**	**24**	**19 321**	**16 662**
(1) Dont à moins d'un an		0			
(2) Dont à moins d'un an		9 332			

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel (dont versé : 23 000€)		23	23
Réserves :			
Réserve légale		2	2
Autres réserves		10 238	10 164
Report à nouveau		0	0
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		716	875
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	***3.5***	***10 979***	***11 064***
Provisions pour risques		0	0
Provisions pour charges		0	0
TOTAL PROVISIONS (II)		***0***	***0***
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		0	0
Emprunts et dettes financières divers		675	675
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.7	1 233	1 234
Dettes fiscales et sociales	3.8	2 116	2 293
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0	0
Autres dettes	3.9	4 317	1 395
Produits constatés d'avance		0	0
TOTAL DETTES (1) (III)	***3.10***	***8 341***	***5 597***
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)		0	0
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+II+III+IV)		***19 320***	***16 661***
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		8 341	5 597
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banque et CCP		0	0

B. Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	Notes	Exercice N	Exercice N-1
Production vendue		12 233	13 621
Chiffres d'affaires nets		***12 233***	***13 621***
Subventions		0	0
Reprises sur amortissements dépréciations et provisions		37	183
Autres produits		35	5
Total des produits d'exploitation (I)		***12 305***	***13 809***
Autres achats et charges externes		(1 422)	(1 480)
Impôts, taxes et versements assimilés		(407)	(435)
Salaires		(7 889)	(8 816)
Cotisations sociales		(1 766)	(2 090)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		0	0
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		0	0
Sur actif circulants : dotations aux dépréciations		(14)	(37)
Dotations aux provisions		0	0
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		0	0
Autres charges (1)		(74)	(123)
Total des charges d'exploitation (II)		***(11 572)***	***(12 981)***
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**733**	**828**
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		0	0
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		0	0
Produits financiers :			
De participations (2)		0	0
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)		0	0
Autres intérêts et produits assimilés (2)		251	439
Reprises sur dépréciations et provisions		0	0
Différences positives de change		0	0
Produits des cessions d'immobilisations financières		0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		0	0
Total des produits financiers (V)		***251***	***439***
Charges financières :			
Dotations aux amortissements aux dépréciations et aux provisions		0	0
Intérêts et charges assimilées (3)		(2)	(2)
Différences négatives de change		0	0
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		0	0
Total des charges financières (VI)		***(2)***	***(2)***
2. RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	**4.1**	249	437
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		982	1 265

Total des produits exceptionnels (VII)		***0***	***0***
Total des charges exceptionnelles (VIII)		***0***	***0***
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)		**0**	**0**
Participation des salariés aux résultats (IX)		(49)	(112)
Impôts sur les bénéfices (X)		(218)	(279)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		***12 556***	***14 248***
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		***(11 841)***	***(13 374)***
BÉNÉFICE OU PERTE		***715***	***874***
(1) Y compris : - Redevances de crédit-bail mobilier - Redevances de crédit-bail immobilier		(37)	(41)
(2) Dont produits concernant les entités liées		204	267
(3) Dont intérêts concernant les entités liées		0	0

C. ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

SOMMAIRE

1. Faits marquants de l'exercice
2. Principes et méthodes comptables
2.1 Règlement comptable utilisé
2.2 Changement de réglementation comptable
2.3 Application des conventions comptables
2.4 Immobilisations corporelles
2.5 Créances
2.6 Provisions pour risques et charges
2.7 Intégration fiscale
3. Bilan
3.1 Immobilisations
3.2 Amortissements
3.3 Clients et comptes rattachés
3.4 Autres créances
3.5 Capitaux propres
3.5.1 Composition du capital
3.5.2 Variation des capitaux propres
3.6 Provisions pour risques et charges
3.7 Fournisseurs et comptes rattachés
3.8 Dettes fiscales et sociales
3.9 Autres dettes
3.10 Etat des échéances des créances et des dettes
3.11 Charges à payer rattachées aux postes du bilan
4. Notes sur le compte de résultat
4.1 Résultat financier
4.2 Information sur la fiscalité
5 Autres notes
5.1 Soldes et opérations avec les sociétés liées
5.2 Effectifs
5.3 Engagements hors bilan
5.4 Consolidation
5.5 Evènements post-clôture
5.6 Bilan et compte de résultat tels que publiés au 31.12.2024

1. Faits marquants de l'exercice

Aucun fait significatif n'est intervenu au cours de l'exercice susceptible d'avoir une incidence notable sur la situation financière, le patrimoine ou le résultat de la société.

2. Principes et méthodes comptables

2.1 Règlement comptable utilisé

Les comptes annuels de la société sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables du 5 juin 2014 ainsi que les avis et recommandations ultérieurs de l'ANC.
Les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels sont appliquées sans dérogation et la durée de l'exercice comptable est de 12 mois.

2.2 Changement de réglementation comptable

A compter du 1er janvier 2025, la société applique le règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.
Les dispositions du présent règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.
En conséquence :

- Les transferts de charges sont désormais présentés en diminution des charges correspondantes pour un montant de 52 K€
- Il n'y a pas d'impact sur le changement relatif au résultat exceptionnel.

2.3 Application des conventions comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements sont calculés suivant la durée de vie prévue exprimée en année.

Immobilisations corporelles	Durée	Mode
Installations générales, agencements et aménagements	5-10	L
Matériel de bureau et informatique	3-5	L
Mobilier	5	L

L : Linéaire
D : Dégressif

2.5 Créances

Les créances sont inscrites à leur valeur nominale. Une dépréciation est enregistrée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité de la société à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction (déduction faite des couvertures liées à l'assurance crédit). Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

2.6 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées conformément aux règles comptables.

Une provision ou un passif est comptabilisé lorsque la société a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressource au bénéfice de ce dernier sans contrepartie au moins équivalente.

Les indemnités pour départ à la retraite, non constatées dans les comptes, sont mentionnées parmi les engagements hors bilan. Cet engagement est évalué annuellement par un actuaire indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période d'emploi confère une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Ces estimations tiennent compte notamment d'hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires et d'une actualisation des sommes à verser.
Il n'existe aucun engagement concernant des personnes effectivement à la retraite.

2.7 Intégration fiscale

La société fait partie d'un groupe d'intégration fiscale dont la société de tête est Groupe CRIT (n° de siret : 622 045 383 00289) qui est seule redevable de l'impôt sur les sociétés et de la contribution sociale sur les bénéfices, en application des dispositions de l'article 223A du CGI.
La charge d'impôt sur les sociétés est calculée comme si la société était imposée seule. La charge ou le produit en résultant est comptabilisé au niveau de la société. Les économies et surcoûts générés par le régime d'intégration fiscale sont acquis ou supportés par la société tête de groupe uniquement.

3 Bilan

3.1 Immobilisations

En milliers d'euros	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations				Diminutions				Montant brut à la clôture de l'exercice
		Virements		Entrées		Virements		Sorties		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports / Créations	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions / Scissions	Mises hors services	
Immobilisations incorporelles	-									-
Installations générales	19								12	7
Matériel de bureau et mobilier	1								1	0
Immobilisations corporelles	**20**								**13**	**7**
Immobilisations financières	-									-
TOTAL	**20**								**13**	**7**

3.2 Amortissements

En milliers d'euros	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations				Diminutions				Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
		Virements		Entrées		Virements		Sorties		
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon un mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions / Scissions	Mises hors services	
Amortissements Immobilisations corporelles	-									-
Amort. Installations générales	19								12	7
Amort. Matériel de bureau et mobilier	1								1	0
Amortissements Immobilisations corporelles	**20**								**13**	**7**
TOTAL	**20**								**13**	**7**

3.3 Clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Clients et comptes rattachés	2 536	2 746	**(210)**
Dépréciation créances clients	(17)	(39)	**22**
Total	**2 519**	**2 707**	**(188)**

3.4 Autres créances

En milliers d'euros	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Comptes-courants groupe	6 577	13 728	**(7 151)**
TVA et autres créances fiscales	207	214	**(8)**
Autres créances	13	12	**1**
Total	**6 796**	**13 955**	**(7 159)**

3.5 Capitaux propres

3.5.1 Composition du capital

Le capital s'élève au 23 000€. Il est composé de 1 500 actions d'une valeur nominal de 15,33 €. Toutes les actions sont entièrement libérées. Aucune action ne dispose d'un droit préférentiel quant au versement de dividendes.

3.5.2 Variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Exercice N-1	Virement poste à poste	Dividendes	Résultat de l'exercice	Exercice N
Capital	23				23
Réserve légale	2				2
Autres réserves	10 164	74			10 238
Report à nouveau	-				-
Résultat de l'exercice	875	(74)	(801)	716	716
Total des capitaux propres	**11 064**	**-**	**(801)**	**716**	**10 979**

3.6 Provisions pour risques et charges

Néant

3.7 Fournisseurs et comptes rattachés

En milliers d'euros	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Fournisseurs et comptes rattachés	1 213	1 213	-
Fournisseurs factures non parvenues	20	21	(1)
Total	**1 233**	**1 234**	**(1)**

3.8 Dettes fiscales et sociales

En milliers d'euros	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Personnel	870	1 005	(135)
Organismes sociaux	473	502	(29)
TVA	650	658	(8)
Autres dettes fiscales	124	128	(4)
Total	**2 116**	**2 293**	**(177)**

Dont charges à payer de 790 K€ en 2025 contre 917 K€ en 2024.

3.9 Autres dettes

En milliers d'euros	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Comptes courants	4 200	1 232	2 968
Autres dettes	117	163	(46)
Total	**4 317**	**1 395**	**2 922**

3.10 Etat des échéances des créances et des dettes

L'échéancier des créances de l'actif circulant est présenté ci-dessous :

En milliers d'euros	Montant brut fin exercice	Échéance à 1 an au plus	Échéance à plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant			
Créances clients ordinaires	2 516	2 516	
Créances clients douteuses ou litigieuses	20	20	
Compte courant groupe	6 577	6 577	
Etat, TVA & autres créances	206	206	
Autres créances	13	13	
Charges constatées d'avance			
Total	**9 332**	**9 332**	**-**

L'échéancier des dettes est présenté ci-dessous :

Dettes (en milliers d'euros)	Montant brut fin exercice	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes financières diverses	675	675		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 233	1 233		
Personnel et comptes rattachés	870	870		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	473	473		
Etat et autres collectivités publiques				
Taxe sur la valeur ajoutée	650	650		
Autres impôts, taxes et assimilés	123	123		
Groupe et associés	4 200	4 200		
Autres dettes	117	117		
Total	**8 341**	**8 341**	**-**	**-**

Les dettes sont toutes exigibles à moins d'un an.

3.11 Charges à payer rattachées aux postes du bilan

En milliers d'euros	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Emprunts et dettes diverses	243	243	0
Dettes fournisseurs	20	21	(1)
Dettes fiscales et sociales	790	917	(127)
Autres dettes	90	108	(18)
Total	**1 143**	**1 289**	**(146)**

4 Notes sur le compte de résultat

4.1 Résultat financier

En milliers d'euros	Exercice N	Exercice N-1
Produits sur placements	46	172
Intérêts sur comptes-courants (net)	204	267
Autres	(2)	(2)
Total	**249**	**437**

Le résultat financier de 249 K€ comprend des produits financiers concernant les entreprises liées pour 204 K€.

4.2 Informations relatives à la fiscalité

GROUPE CRIT SA est la société tête du groupe d'intégration fiscale.
Chaque société intégrée fiscalement est replacée dans la situation qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément.
La différence entre l'impôt dû par les sociétés intégrées et l'impôt groupe déterminé à partir du résultat d'ensemble aboutissant soit à une économie d'impôt soit à une charge d'impôt complémentaire est enregistrée chez GROUPE CRIT.

5 Autres notes

5.1 Soldes et opérations avec les sociétés liées

Toutes les transactions conclues avec les parties liées, ont été conclues à des conditions normales de marché.

5.2 Effectifs

Catégorie de salariés	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Permanents	4
Intérimaires	258
Total	**262**

5.3 Engagements hors bilan

En milliers d'euros	Exercice N	Exercice N-1
Engagements donnés garanties financières [1]	1 090	1 486
Provision indemnités de départ à la retraite [2]	1	1

(1) Dans le cadre de ses activités et dans les conditions prévues par les articles L. 124-8, R. 124-7 à 124-27 du Code du Travail concernant les entreprises de Travail Temporaire, la société bénéficie d'une caution d'un montant global de 1 090 K€ au profit des salariés mis à la disposition d'utilisateurs, ainsi qu'au profit des organismes de sécurité sociale ou autres institutions sociales.

(2) Les principales hypothèses actuarielles retenues en 2025 pour évaluer la valeur totale de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

- Départ volontaire à l'initiative du salarié dès l'atteinte du taux plein de la sécurité sociale
- Âge de départ à la retraite fixée individu par individu, en fonction du nombre de trimestres requis pour une retraite à taux plein de la Sécurité Sociale, comptés à partir de la date de début d'activité professionnelle
- Taux de turnover individualisé par secteur d'activité
- Table de mortalité INSEE 2022-2024 sexe masculin et sexe féminin pour les sociétés françaises et PM-PF 60-64 pour les filiales africaines
- Taux d'actualisation : à partir de 2025 par recours à une courbe de taux permettant d'affiner le calcul de l'engagement en appliquant un taux différent en fonction des conditions de marché. Pour 2025, le taux d'actualisation moyen est de 3.85%. Pour rappel, jusqu'en 2024, la société utilisait un taux d'actualisation fixé par référence au taux iBoxx Corporate AA 10+ à la date de clôture ; taux de rendement des obligations du secteur privé de grande qualité en euros de 10 ans et plus, cette maturité avoisinant la durée résiduelle d'activité des salariés du Groupe
- Taux de revalorisation des salaires (2%)

5.4 Consolidation

Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Nom : Groupe Crit
	Siège : 6 Rue Toulouse Lautrec – 75017 Paris
	N° d'indentification : 622 042 383
	Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues : 6 Rue Toulouse Lautrec – 75017 Paris

5.5 Evènements post-clôture

Néant

5.6 Bilan et compte de résultat tels que publiés au 31.12.2024

5.6.1 Bilan au 31.12.2024

ACTIF En milliers d'euros	Notes	31.12.2024		
		Brut	Amortissements et dépréciations	Net
Immobilisations incorporelles		0	0	0
Immobilisations corporelles		20	20	0
Immobilisations financières		0	0	0
Total actif immobilisé		**20**	**20**	**0**
Clients et comptes rattachés		2 746	39	2 707
Autres créances		13 955	0	13 955
Disponibilités		0	0	0
Total actif circulant		**16 701**	**39**	**16 662**
Charges constatées d'avance		0	**0**	0
TOTAL DE L'ACTIF		**16 721**	**59**	**16 662**

PASSIF En milliers d'euros	Notes	31.12.2024
Capital		23
Réserves		10 166
Report à nouveau		0
0Résultat de l'exercice		875
Total capitaux propres		**11 064**
Provisions pour risques et charges		0
Total des provisions pour risques et charges		**0**
Emprunts et dettes financières		675
Fournisseurs et comptes rattachés		1 235
Dettes fiscales et sociales		2 293
Autres dettes		1 395
Total dettes		**5 598**
Produits constatés d'avance		0
TOTAL DU PASSIF		**16 662**

5.6.2 Compte de résultat au 31.12.2024

En milliers d'euros	Notes	31.12.2024
Chiffre d'affaires		13 621
Autres produits		188
Produits d'exploitation		**13 809**
Autres charges externes		(1 480)
Impôts, taxes		(435)
Salaires et traitements		(8 816)
Charges sociales		(2 090)
Dotations sur actif circulant		(37)
Autres charges		(123)
Charges d'exploitation		**(12 981)**
Résultat d'exploitation		**828**
Résultat financier		437
Résultat exceptionnel		0
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(112)
Impôts sur les bénéfices		(279)
Résultat net		**874**

AB INTERIM

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

A l'assemblée générale
AB INTERIM
6 rue Toulouse Lautrec
75017 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AB INTERIM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 2.2 Changement de règlementation comptable » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les incidences liées au changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier.

www.pwc.fr

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du gérant et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2026

Le commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Jérôme Mouazan

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2025

A . Bilan

ACTIF (en milliers d'Euros)	Notes	Exercice N			Exercice N-1
		Brut	Amort. et dépréciations	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)		0	0	0	0
Frais d'établissement (II)		0	0	0	0
Immobilisations incorporelles		0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	3.1	7	7	0	0
Immobilisations financières (1)		0	0	0	0
Total Actif Immobilisé (III)		**7**	**7**	**0**	**0**
Créances (2) :		0	0	0	0
Clients et comptes rattachés	3.3	2 536	17	2 519	2 707
Autres créances	3.4	6 796	0	6 796	13 955
Charges constatées d'avance		0	0	0	0
Disponibilités		10 006	0	10 006	0
Total Créances (IV)		**19 338**	**17**	**19 321**	**16 662**
Frais d'émission d'emprunt (V)		0		0	0
Prime de remboursement des emprunts (VI)		0		0	0
Ecarts de conversion et différences d'évaluation-Actif (VII)		0		0	0
Total Général de l'Actif (I+II+II+IV+V+VI+VII)		**19 345**	**24**	**19 321**	**16 662**
(1) Dont à moins d'un an		0			
(2) Dont à moins d'un an		9 332			

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel (dont versé : 23 000€)		23	23
Réserves :			
Réserve légale		2	2
Autres réserves		10 238	10 164
Report à nouveau		0	0
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		716	875
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	***3.5***	***10 979***	***11 064***
Provisions pour risques		0	0
Provisions pour charges		0	0
TOTAL PROVISIONS (II)		***0***	***0***
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		0	0
Emprunts et dettes financières divers		675	675
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.7	1 233	1 234
Dettes fiscales et sociales	3.8	2 116	2 293
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0	0
Autres dettes	3.9	4 317	1 395
Produits constatés d'avance		0	0
TOTAL DETTES (1) (III)	***3.10***	***8 341***	***5 597***
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)		0	0
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+II+III+IV)		***19 320***	***16 661***
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		8 341	5 597
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banque et CCP		0	0

B. Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	Notes	Exercice N	Exercice N-1
Production vendue		12 233	13 621
Chiffres d'affaires nets		***12 233***	***13 621***
Subventions		0	0
Reprises sur amortissements dépréciations et provisions		37	183
Autres produits		35	5
Total des produits d'exploitation (I)		***12 305***	***13 809***
Autres achats et charges externes		(1 422)	(1 480)
Impôts, taxes et versements assimilés		(407)	(435)
Salaires		(7 889)	(8 816)
Cotisations sociales		(1 766)	(2 090)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		0	0
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		0	0
Sur actif circulants : dotations aux dépréciations		(14)	(37)
Dotations aux provisions		0	0
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		0	0
Autres charges (1)		(74)	(123)
Total des charges d'exploitation (II)		***(11 572)***	***(12 981)***
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**733**	**828**
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		0	0
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		0	0
Produits financiers :			
De participations (2)		0	0
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)		0	0
Autres intérêts et produits assimilés (2)		251	439
Reprises sur dépréciations et provisions		0	0
Différences positives de change		0	0
Produits des cessions d'immobilisations financières		0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		0	0
Total des produits financiers (V)		***251***	***439***
Charges financières :			
Dotations aux amortissements aux dépréciations et aux provisions		0	0
Intérêts et charges assimilées (3)		(2)	(2)
Différences négatives de change		0	0
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		0	0
Total des charges financières (VI)		***(2)***	***(2)***
2. RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	**4.1**	249	437
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		982	1 265

Total des produits exceptionnels (VII)		***0***	***0***
Total des charges exceptionnelles (VIII)		***0***	***0***
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)		**0**	**0**
Participation des salariés aux résultats (IX)		(49)	(112)
Impôts sur les bénéfices (X)		(218)	(279)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		***12 556***	***14 248***
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		***(11 841)***	***(13 374)***
BÉNÉFICE OU PERTE		***715***	***874***
(1) Y compris : - Redevances de crédit-bail mobilier - Redevances de crédit-bail immobilier		(37)	(41)
(2) Dont produits concernant les entités liées		204	267
(3) Dont intérêts concernant les entités liées		0	0

C. ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

SOMMAIRE

1. Faits marquants de l'exercice
2. Principes et méthodes comptables
2.1 Règlement comptable utilisé
2.2 Changement de réglementation comptable
2.3 Application des conventions comptables
2.4 Immobilisations corporelles
2.5 Créances
2.6 Provisions pour risques et charges
2.7 Intégration fiscale
3. Bilan
3.1 Immobilisations
3.2 Amortissements
3.3 Clients et comptes rattachés
3.4 Autres créances
3.5 Capitaux propres
3.5.1 Composition du capital
3.5.2 Variation des capitaux propres
3.6 Provisions pour risques et charges
3.7 Fournisseurs et comptes rattachés
3.8 Dettes fiscales et sociales
3.9 Autres dettes
3.10 Etat des échéances des créances et des dettes
3.11 Charges à payer rattachées aux postes du bilan
4. Notes sur le compte de résultat
4.1 Résultat financier
4.2 Information sur la fiscalité
5 Autres notes
5.1 Soldes et opérations avec les sociétés liées
5.2 Effectifs
5.3 Engagements hors bilan
5.4 Consolidation
5.5 Evènements post-clôture
5.6 Bilan et compte de résultat tels que publiés au 31.12.2024

1. Faits marquants de l'exercice

Aucun fait significatif n'est intervenu au cours de l'exercice susceptible d'avoir une incidence notable sur la situation financière, le patrimoine ou le résultat de la société.

2. Principes et méthodes comptables

2.1 Règlement comptable utilisé

Les comptes annuels de la société sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables du 5 juin 2014 ainsi que les avis et recommandations ultérieurs de l'ANC.
Les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels sont appliquées sans dérogation et la durée de l'exercice comptable est de 12 mois.

2.2 Changement de réglementation comptable

A compter du 1er janvier 2025, la société applique le règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.
Les dispositions du présent règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.
En conséquence :

- Les transferts de charges sont désormais présentés en diminution des charges correspondantes pour un montant de 52 K€
- Il n'y a pas d'impact sur le changement relatif au résultat exceptionnel.

2.3 Application des conventions comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements sont calculés suivant la durée de vie prévue exprimée en année.

Immobilisations corporelles	Durée	Mode
Installations générales, agencements et aménagements	5-10	L
Matériel de bureau et informatique	3-5	L
Mobilier	5	L

L : Linéaire
D : Dégressif

2.5 Créances

Les créances sont inscrites à leur valeur nominale. Une dépréciation est enregistrée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité de la société à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction (déduction faite des couvertures liées à l'assurance crédit). Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

2.6 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées conformément aux règles comptables.

Une provision ou un passif est comptabilisé lorsque la société a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressource au bénéfice de ce dernier sans contrepartie au moins équivalente.

Les indemnités pour départ à la retraite, non constatées dans les comptes, sont mentionnées parmi les engagements hors bilan. Cet engagement est évalué annuellement par un actuaire indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période d'emploi confère une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Ces estimations tiennent compte notamment d'hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires et d'une actualisation des sommes à verser.
Il n'existe aucun engagement concernant des personnes effectivement à la retraite.

2.7 Intégration fiscale

La société fait partie d'un groupe d'intégration fiscale dont la société de tête est Groupe CRIT (n° de siret : 622 045 383 00289) qui est seule redevable de l'impôt sur les sociétés et de la contribution sociale sur les bénéfices, en application des dispositions de l'article 223A du CGI.
La charge d'impôt sur les sociétés est calculée comme si la société était imposée seule. La charge ou le produit en résultant est comptabilisé au niveau de la société. Les économies et surcoûts générés par le régime d'intégration fiscale sont acquis ou supportés par la société tête de groupe uniquement.

3 Bilan

3.1 Immobilisations

En milliers d'euros	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations				Diminutions				Montant brut à la clôture de l'exercice
		Virements		Entrées		Virements		Sorties		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports / Créations	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions / Scissions	Mises hors services	
Immobilisations incorporelles	-									-
Installations générales	19								12	7
Matériel de bureau et mobilier	1								1	0
Immobilisations corporelles	**20**								**13**	**7**
Immobilisations financières	-									-
TOTAL	**20**								**13**	**7**

3.2 Amortissements

En milliers d'euros	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations				Diminutions				Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
		Virements		Entrées		Virements		Sorties		
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon un mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions / Scissions	Mises hors services	
Amortissements Immobilisations corporelles	-									-
Amort. Installations générales	19								12	7
Amort. Matériel de bureau et mobilier	1								1	0
Amortissements Immobilisations corporelles	**20**								**13**	**7**
TOTAL	**20**								**13**	**7**

3.3 Clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Clients et comptes rattachés	2 536	2 746	**(210)**
Dépréciation créances clients	(17)	(39)	**22**
Total	**2 519**	**2 707**	**(188)**

3.4 Autres créances

En milliers d'euros	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Comptes-courants groupe	6 577	13 728	**(7 151)**
TVA et autres créances fiscales	207	214	**(8)**
Autres créances	13	12	**1**
Total	**6 796**	**13 955**	**(7 159)**

3.5 Capitaux propres

3.5.1 Composition du capital

Le capital s'élève au 23 000€. Il est composé de 1 500 actions d'une valeur nominal de 15,33 €. Toutes les actions sont entièrement libérées. Aucune action ne dispose d'un droit préférentiel quant au versement de dividendes.

3.5.2 Variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Exercice N-1	Virement poste à poste	Dividendes	Résultat de l'exercice	Exercice N
Capital	23				23
Réserve légale	2				2
Autres réserves	10 164	74			10 238
Report à nouveau	-				-
Résultat de l'exercice	875	(74)	(801)	716	716
Total des capitaux propres	**11 064**	**-**	**(801)**	**716**	**10 979**

3.6 Provisions pour risques et charges

Néant

3.7 Fournisseurs et comptes rattachés

En milliers d'euros	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Fournisseurs et comptes rattachés	1 213	1 213	-
Fournisseurs factures non parvenues	20	21	**(1)**
Total	**1 233**	**1 234**	**(1)**

3.8 Dettes fiscales et sociales

En milliers d'euros	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Personnel	870	1 005	(135)
Organismes sociaux	473	502	(29)
TVA	650	658	(8)
Autres dettes fiscales	124	128	(4)
Total	**2 116**	**2 293**	**(177)**

Dont charges à payer de 790 K€ en 2025 contre 917 K€ en 2024.

3.9 Autres dettes

En milliers d'euros	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Comptes courants	4 200	1 232	2 968
Autres dettes	117	163	(46)
Total	**4 317**	**1 395**	**2 922**

3.10 Etat des échéances des créances et des dettes

L'échéancier des créances de l'actif circulant est présenté ci-dessous :

En milliers d'euros	Montant brut fin exercice	Échéance à 1 an au plus	Échéance à plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant			
Créances clients ordinaires	2 516	2 516	
Créances clients douteuses ou litigieuses	20	20	
Compte courant groupe	6 577	6 577	
Etat, TVA & autres créances	206	206	
Autres créances	13	13	
Charges constatées d'avance			
Total	**9 332**	**9 332**	**-**

L'échéancier des dettes est présenté ci-dessous :

Dettes (en milliers d'euros)	Montant brut fin exercice	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes financières diverses	675	675		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 233	1 233		
Personnel et comptes rattachés	870	870		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	473	473		
Etat et autres collectivités publiques				
Taxe sur la valeur ajoutée	650	650		
Autres impôts, taxes et assimilés	123	123		
Groupe et associés	4 200	4 200		
Autres dettes	117	117		
Total	**8 341**	**8 341**	**-**	**-**

Les dettes sont toutes exigibles à moins d'un an.

3.11 Charges à payer rattachées aux postes du bilan

En milliers d'euros	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Emprunts et dettes diverses	243	243	0
Dettes fournisseurs	20	21	(1)
Dettes fiscales et sociales	790	917	(127)
Autres dettes	90	108	(18)
Total	**1 143**	**1 289**	**(146)**

4 Notes sur le compte de résultat

4.1 Résultat financier

En milliers d'euros	Exercice N	Exercice N-1
Produits sur placements	46	172
Intérêts sur comptes-courants (net)	204	267
Autres	(2)	(2)
Total	**249**	**437**

Le résultat financier de 249 K€ comprend des produits financiers concernant les entreprises liées pour 204 K€.

4.2 Informations relatives à la fiscalité

GROUPE CRIT SA est la société tête du groupe d'intégration fiscale.
Chaque société intégrée fiscalement est replacée dans la situation qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément.
La différence entre l'impôt dû par les sociétés intégrées et l'impôt groupe déterminé à partir du résultat d'ensemble aboutissant soit à une économie d'impôt soit à une charge d'impôt complémentaire est enregistrée chez GROUPE CRIT.

5 Autres notes

5.1 Soldes et opérations avec les sociétés liées

Toutes les transactions conclues avec les parties liées, ont été conclues à des conditions normales de marché.

5.2 Effectifs

Catégorie de salariés	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Permanents	4
Intérimaires	258
Total	**262**

5.3 Engagements hors bilan

En milliers d'euros	Exercice N	Exercice N-1
Engagements donnés garanties financières (1)	1 090	1 486
Provision indemnités de départ à la retraite (2)	1	1

(1) Dans le cadre de ses activités et dans les conditions prévues par les articles L. 124-8, R. 124-7 à 124-27 du Code du Travail concernant les entreprises de Travail Temporaire, la société bénéficie d'une caution d'un montant global de 1 090 K€ au profit des salariés mis à la disposition d'utilisateurs, ainsi qu'au profit des organismes de sécurité sociale ou autres institutions sociales.

(2) Les principales hypothèses actuarielles retenues en 2025 pour évaluer la valeur totale de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

- Départ volontaire à l'initiative du salarié dès l'atteinte du taux plein de la sécurité sociale
- Âge de départ à la retraite fixée individu par individu, en fonction du nombre de trimestres requis pour une retraite à taux plein de la Sécurité Sociale, comptés à partir de la date de début d'activité professionnelle
- Taux de turnover individualisé par secteur d'activité
- Table de mortalité INSEE 2022-2024 sexe masculin et sexe féminin pour les sociétés françaises et PM-PF 60-64 pour les filiales africaines
- Taux d'actualisation : à partir de 2025 par recours à une courbe de taux permettant d'affiner le calcul de l'engagement en appliquant un taux différent en fonction des conditions de marché. Pour 2025, le taux d'actualisation moyen est de 3.85%. Pour rappel, jusqu'en 2024, la société utilisait un taux d'actualisation fixé par référence au taux iBoxx Corporate AA 10+ à la date de clôture ; taux de rendement des obligations du secteur privé de grande qualité en euros de 10 ans et plus, cette maturité avoisinant la durée résiduelle d'activité des salariés du Groupe
- Taux de revalorisation des salaires (2%)

5.4 Consolidation

Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Nom : Groupe Crit
	Siège : 6 Rue Toulouse Lautrec – 75017 Paris
	N° d'indentification : 622 042 383
	Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues : 6 Rue Toulouse Lautrec – 75017 Paris

5.5 Evènements post-clôture

Néant

5.6 Bilan et compte de résultat tels que publiés au 31.12.2024

5.6.1 Bilan au 31.12.2024

ACTIF En milliers d'euros	Notes	31.12.2024		
		Brut	Amortissements et dépréciations	Net
Immobilisations incorporelles		0	0	0
Immobilisations corporelles		20	20	0
Immobilisations financières		0	0	0
Total actif immobilisé		**20**	**20**	**0**
Clients et comptes rattachés		2 746	39	2 707
Autres créances		13 955	0	13 955
Disponibilités		0	0	0
Total actif circulant		**16 701**	**39**	**16 662**
Charges constatées d'avance		0	**0**	0
TOTAL DE L'ACTIF		**16 721**	**59**	**16 662**

PASSIF En milliers d'euros	Notes	31.12.2024
Capital		23
Réserves		10 166
Report à nouveau		0
0Résultat de l'exercice		875
Total capitaux propres		**11 064**
Provisions pour risques et charges		0
Total des provisions pour risques et charges		**0**
Emprunts et dettes financières		675
Fournisseurs et comptes rattachés		1 235
Dettes fiscales et sociales		2 293
Autres dettes		1 395
Total dettes		**5 598**
Produits constatés d'avance		0
TOTAL DU PASSIF		**16 662**

5.6.2 Compte de résultat au 31.12.2024

En milliers d'euros	Notes	31.12.2024
Chiffre d'affaires		13 621
Autres produits		188
Produits d'exploitation		**13 809**
Autres charges externes		(1 480)
Impôts, taxes		(435)
Salaires et traitements		(8 816)
Charges sociales		(2 090)
Dotations sur actif circulant		(37)
Autres charges		(123)
Charges d'exploitation		**(12 981)**
Résultat d'exploitation		**828**
Résultat financier		437
Résultat exceptionnel		0
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(112)
Impôts sur les bénéfices		(279)
Résultat net		**874**